



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 JUILLET 2023 À 18h30

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA (à partir de 18h41), Mme Rolande Andrée CHRÉTIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Daniel CHETTA (jusqu'à 18h41), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRÉTIEN), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Muriel BOUDIER, M. Rachid OUADI, Mme Marion RASPAUD, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ, la Presse.

### ORDRE DU JOUR

#### DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

##### Appel

##### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2023

Rapporteur : P. ESPINOSA

# FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

## COMMANDE PUBLIQUE

Marché public en accord-cadre à bons de commande de « Fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants péri et extrascolaires et les deux Multi Accueils Petite Enfance » : Attribution du marché public et autorisation de signature au Président

Rapporteur : V. CROUZIER

## PERSONNELS

Modification du tableau des effectifs n°4/2023 – Création de postes

Rapporteur : V. CROUZIER

# PROCÈS-VERBAL

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle, au Tourisme, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle, au Tourisme, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2023.

#### Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 24 membres sont présents pour 32 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 16 voix.

#### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 06 juillet 2023

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 06 juillet 2023 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 06 juillet 2023.

Arrivée de Monsieur Daniel CHETTA à 18h41.

### FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

#### Marché public en accord-cadre à bons de commande de « Fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants péri et extrascolaires et les deux Multi Accueils Petite Enfance » : Attribution du marché public et autorisation de signature au Président

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1 3°,

Il est rappelé que le marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants périscolaires et extrascolaires et les deux Multi Accueils Petite Enfance arrivait à échéance le 08 juillet 2023,

Une consultation ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants péri et extrascolaires et les deux Multi Accueils Petite Enfance a été lancée le 21 avril 2023 avec une remise des offres le 23 mai 2023 à 12h00 au plus tard.

Bien que le seuil de l'estimation des besoins soit supérieur à 215 000,00 € hors taxes (Deux cent quinze mille euros), cette consultation a été réalisée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, dans le cadre d'une procédure adaptée.

En effet, l'article R.2123-1 3° du même code dispose que pour « un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin », l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée.

Dans cette liste figurent les marchés publics ayant pour objet des services spécifiques dont font partie les services de cantine, de restauration scolaire, de traiteur et de livraison de repas.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le profil « Acheteur » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Dans un souci de la promotion de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion, il a été fait application de l'article L.2112-2 de Code de la Commande Publique, en intégrant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois pour la même durée, avec un minimum et un maximum conformément à l'article R.2162-4 :

- Minimum : 200 000 repas par an,
- Maximum : 250 000 repas par an.

Monsieur Vincent CROUZIER précise que quatre offres ont été réceptionnées. Conformément au règlement de consultation, la sélection des offres s'est déroulée en deux temps :

- Première phase : sélection des offres, sur dossier, selon des critères de prix pour 40% et de valeur technique pour 60%.
- Seconde phase : les deux candidats retenus, dont les offres ont été jugées plus pertinentes au regard des critères cités précédemment, ont été conviés à une audition consistant en la visite de la cuisine centrale, une dégustation du repas servi le jour même en restaurant scolaire et un entretien sur les modalités de prestation.

La société SOGÈRES, qui était l'attributaire du marché précédent jusqu'au 08 juillet 2023, a adressé une requête en référé précontractuel auprès du Tribunal Administratif le 14 juin 2023, puis s'est désistée le 04 juillet suivant, veille de l'audience. Cette procédure de recours a suspendu la signature du marché. Ce marché, sans publicité ni mise en concurrence, a été établi avec API RESTAURATION pour la période des vacances scolaires, entre le 10 juillet et le 01 septembre 2023.

Le montant annuel de 792 487,35 € hors taxes. (sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et trente-cinq centimes) correspondant au Détail Quantitatif Estimatif (DQE) soumis, basé sur 215 000 (deux cent quinze mille) repas Périscolaire et Extrascolaire, 7 000 (sept mille) repas Petite Enfance et 5 460 (cinq mille quatre cent soixante) goûters Petite Enfance.

**Considérant** que la commission MAPA « MArchés à Procédure Adaptée », réunie le 07 juin 2023, a donné un avis favorable pour l'attribution de ce marché public à la société API RESTAURATION, au vu du classement résultant de l'analyse des offres, réalisée conformément aux critères de sélection fixés dans le règlement de consultation (éléments joints en annexe),

Monsieur Dominique JANIN souhaite connaître le motif du désistement de l'action en justice par l'ancien titulaire.

Monsieur Vincent CROUZIER répond que la Collectivité pense, officieusement, que l'ancien titulaire croyait qu'il y avait trois candidatures, alors qu'il y en avait quatre. Une accusation a été portée sur le fait que la visite de leur cuisine centrale n'a pas été réalisée. Ne faisait pas partie des deux candidats sélectionnés, car en quatrième position, cette visite n'avait pas lieu d'être. Une attaque a également porté sur une offre, estimée par ce candidat anormalement basse, d'un autre candidat.

C'est en se rendant au rendez-vous fixé par le Tribunal Administratif que la Collectivité a appris le désistement de la SOGÈRES la veille.

Monsieur Daniel CHETTA demande s'il existe une clause sur les déchets et plus précisément sur les emballages. Il rappelle que l'ancien prestataire récupérait les emballages. Aujourd'hui, qu'est-il prévu ? Existe-t-il une clause particulière pour le biodéchet, dont la mise en place est fixée au 01 janvier 2024 ?

Monsieur Vincent CROUZIER répond que les livraisons seront effectuées dans des bacs, de différentes tailles, en inox.

Concernant le point sur les restes alimentaires, Madame Émilie SIMONÉ répond que le prestataire est contraint de mettre en place une politique sur ce point au sein de sa cuisine centrale. Pour la Collectivité, l'aspect pédagogique portera sur la pesée des aliments, des restes et se rapprocher du prestataire sur le poids des composantes livrées. Il faudra également, en interne, mettre en place la gestion des biodéchets.

À la question de Monsieur Claude VERDREAU, à savoir s'il y a un surcoût et à combien il est estimé, Monsieur Vincent CROUZIER rappelle une première augmentation de 7% au 01 avril 2023. Aujourd'hui, les prix subissent une nouvelle augmentation de 20 à 22%. Ce qui contredit la hausse, optimiste, annoncée précédemment de 10 à 15%. Pour cette année, le budget devrait rester à l'équilibre. Pour 2024, s'étant engagés à ne pas intervenir sur les tarifs pour toute l'année scolaire, cette augmentation aura un impact sur le budget primitif 2024. À la rentrée de septembre 2024, il faudra s'attendre à une augmentation des tarifs pour les usagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bons de commande de « Fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants péri et extrascolaires et les deux Multi Accueils Petite Enfance » à la société API RESTAURATION, sise 1 rue des pins-ZA Europols à AUTECHAUX (25110), pour un montant annuel estimé à 792 487,35 € hors taxes. (sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et trente-cinq centimes).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **PERSONNELS**

### **Modification du tableau des effectifs n°4/2023 – Création de postes**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

### **Au titre des emplois permanents des agents titulaires**

**Considérant** que les besoins pour la rentrée 2023-2024 ont d'ores et déjà été étudiés,

**Considérant** qu'il convient de combler les besoins sur les sites périscolaires à LONGCHAMP et à THOREY-EN-PLAINE,

**Considérant** la réception de deux candidatures d'agents d'animation titulaires par voie de mutation,

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'agent d'animation à hauteur de 08h45 annualisées (8.75h) et d'un poste d'agent d'animation à temps complet.

Monsieur Simon GEVREY souhaite savoir si les 08h45 annualisées correspondent à un temps de travail hebdomadaire.

Monsieur Vincent CROUZIER répond par l'affirmative, précisant qu'il s'agit là d'un choix de l'agent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :

**Agents titulaires pour la filière Animation**

- Adjoint territorial d'animation à 08h45 annualisées (08.75h),
  - Adjoint territorial d'animation à temps complet.
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# INFORMATIONS

## Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »

Rapporteuse : N. SEGUIN

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Vingeanne, Bèze, Albane (SMVBA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteuse : C. CLAUDEL-SALOMON

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DIVERSES**

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur Gilles BRACHOTTE fait un point de situation de « Plaine en fête » qui se déroulera samedi 09 septembre, à VARANGES, de 10h00 à 16h00.

L'environnement sera le thème de cette journée, avec des animations, des manifestations et activités, organisées par la Collectivité et des intervenants extérieurs : marché gourmand, food-trucks, promenades avec panneaux indicateurs sur l'environnement, jeux en bois géants, animations du Centre Social et de la Collectivité, smoothie-bike, stands, manège participatif, spectacle improvisé avec mots-clés, color-run...

L'objectif est de toucher toutes les catégories de la population du territoire.

L'inauguration de cette manifestation se déroulera le 09 septembre, à 11h00. Les invitations seront envoyées dans un second temps.

Une réunion de restitution est programmée le 22 août à 17h30 afin de présenter des éléments clôturant ces préparatifs.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 18h50.

Secrétariat de séance



**Gilles BRACHOTTE**

Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme  
Maire de THOREY-EN-PLAINE

Présidence de séance



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes  
de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER



*[Faint, illegible signature or stamp]*

*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*